

SUDOANG

SUDOANG

Promouvoir une gestion durable et concertée
du stock d'anguilles dans la zone SUDOE

Projet en cours de réalisation dans le cadre de l'axe prioritaire "Protection de l'environnement et promotion de l'efficacité des ressources" du programme Interreg SUDOE.

Convention de subvention No: SUDOANG-SOE2/P5/E0617

Date de lancement du projet: 01/03/2018

Durée: 36 mois

LIVRAGE NO.:	E. 8.2.2
TITRE DU LIVRABLE:	Guide de recommandations
AUTEURS:	Antonio García-Allut, Miriam Montero Salinas, César Pazos Guimeráns
PERIODE DE REFERENCE :	Juin 2019 – Juin 2020
NUMERO D'ACTION LIEE	A 8.2
ORGANISME RESPONSABLE DU LIVRABLE	Fundación Lonxanet

SOMMAIRE

1.INTRODUCTION.....	3
2.PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE ET DE PERFORMANCE SUR LESQUELS REPOSE LE FONCTIONNEMENT DE LA plateforme	5
Principes de Bonne Gouvernance.....	5
Modalités de participation.....	7
Niveau de compatibilité avec les principes de gouvernance	7
Membres fondateurs	8
3.ÉLARGISSEMENT DE LA PLATEFORME (IMPLIQUER LES AUTRES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA GESTION DE L'ANGUILLE)	9
Organisations Professionnelles.....	9
4.CONSTITUTION DE COMITÉS NATIONAUX	9
Le cas français peut apporter son expérience aux comités nationaux d'Espagne et du Portugal et une collaboration commune serait souhaitable	9
5.ÉVOLUTION DU MODÈLE DE COORDINATION INTERNATIONALE.....	11
Communication fluide : Coordination internationale - Comités nationaux	11
La création de la coordination internationale comble une lacune dans la gestion au niveau européen.....	11
Réduire les barrières linguistiques	11
6.FORME JURIDIQUE DE LA PLATEFORME INTERNATIONALE.....	12
7.PÉRENNITÉ DE LA plateforme.....	13
réseau de gouvernance et de coopération	13
Plan stratégique triennal.....	13
Sources de financement.....	14

1. INTRODUCTION

Le projet "**Promotion d'une gestion concertée et durable des anguilles dans la zone SUDOE**" (Espagne, France et Portugal) (SOE2/P5/E0617), acronyme SUDOANG, a pour objectif spécifique de "Renforcer la coopération des acteurs impliqués dans la gouvernance des anguilles et de leur habitat dans la zone SUDOE", d'améliorer la coordination et la communication entre les gestionnaires d'anguilles à différents niveaux et secteurs, et d'explorer de nouvelles approches de gestion.

L'approche de la "nouvelle gouvernance" est le résultat de la complexité politique, socio-économique, culturelle, etc. progressive d'un monde de plus en plus globalisé qui nécessite une nouvelle forme de gouvernance publique. Certains des problèmes, tels que le changement climatique ou la perte de biomasse et de biodiversité des écosystèmes marins, ou encore la dégradation des habitats aquatiques où vit l'anguille européenne, etc. ne peuvent être abordés uniquement dans une perspective locale (pays, région). Il faut des approches plus larges et multipartites (publiques et privées), où toutes les parties prenantes partagent l'objectif commun de régénération, de récupération et de conservation de la population d'anguilles. En ce sens, la création de la plateforme est une réponse qui peut contribuer positivement à la résolution du problème.

Parvenir à une gestion de l'anguille qui soit convenue entre les pays, et donc plus efficace, n'est pas possible avec le modèle de gestion actuel, très fragmenté.

SUDOANG fournira deux outils pour améliorer la connaissance de la gestion des anguilles dans la zone SUDOE, le Web interactif et une plateforme de gouvernance résultant de la coopération entre acteurs concernés par les anguilles et leur habitat en France, en Espagne et au Portugal. Tout cela pour soutenir la gestion des anguilles dans la zone SUDOE (Portugal, France et Espagne).

Le chemin parcouru jusqu'à présent a permis d'avancer dans l'élaboration d'une proposition pour la composition et la structure de la plateforme de gouvernance (E8.2.1). De manière très succincte, la plateforme est composée des différents partenaires et associés participant actuellement au projet. D'un point de vue organique, sa structure est à plusieurs niveaux, c'est-à-dire une structure qui permettra une action coordonnée entre les États membres du projet et entre chaque État membre et leurs autorités régionales et locales respectives, dans le cadre de l'Union européenne.

Une fois que la plateforme sera opérationnelle, elle devrait chercher à être reconnue comme un organe consultatif et de conseil par les décideurs, au moins dans les pays participant au projet. Cette reconnaissance suscitera sans aucun doute l'intérêt d'autres acteurs à participer à la plateforme, la considérant comme un instrument utile et pratique pour la restauration des anguilles.

On espère également que la plateforme contribuera à améliorer le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs et entre les administrations, tant nationales qu'internationales, qui, avant la création de la plateforme, n'existaient pas ou étaient très limitées.

La plateforme de gouvernance devrait également faciliter la création et la coordination de forums de participation dans lesquels sont rassemblés les points de vue et les positions de la diversité des acteurs associés à la plateforme.

Ce **guide de recommandations** devrait être une première contribution à l'amélioration de la gouvernance de la plateforme elle-même. Le document inclut les aspects que nous considérons comme essentiels pour son bon fonctionnement, en le concevant comme l'espace commun auquel participent les acteurs les plus engagés dans la restauration des anguilles.

Tôt ou tard, nous devons nous diriger vers des scénarios futurs où la culture de la "nouvelle gouvernance" est installée dans le cadre du changement intellectuel et d'attitude nécessaire pour aborder des questions complexes, au-delà des participants nationaux et traditionnels.

Pour ces raisons, ce guide tente d'orienter la plateforme de gouvernance pour qu'elle soit fonctionnelle dans ces premières étapes ainsi que pour contribuer à son renforcement. En définitive, ces recommandations visent à faciliter l'incorporation des principes de gouvernance dans les processus de participation, de coordination et de gestion de la plateforme elle-même et à la rendre aussi inclusive, égalitaire et transparente que possible.

2. PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE ET DE PERFORMANCE SUR LESQUELS REPOSE LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Principes de Bonne Gouvernance

Idéalement, la plateforme de gouvernance peut être un espace de participation collaboratif entre des acteurs ayant des intérêts et une influence différents, mais ayant un objectif commun : **la reconstitution et la conservation des anguilles.**

Cette plateforme devrait viser à être régie par les principes de bonne gouvernance. Le choix de ces principes est complexe et controversé. Dans le cas présent, nous avons sélectionné les principes de gouvernance les plus communs et les plus représentatifs. Plus précisément, certains de ceux

proposés dans une publication antérieure (1995) du PNUD, "Gestion du secteur public, gouvernance et développement humain durable", en plus de ceux publiés dans le Livre blanc de l'Union européenne sur la bonne gouvernance (2001).

Sans aucun doute, l'application de ces principes aux processus de coordination, de collaboration, de participation ou de consultation dans la prise de décision devrait contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion des anguilles.

Dans ces premières étapes, il est recommandé d'appliquer les principes de gouvernance à la gestion interne de la plateforme. Ces principes guident l'interaction entre les acteurs impliqués dans un processus visant à améliorer la reconstitution et la conservation des anguilles. C'est l'objectif commun et le plus pertinent pour tous les participants. Nous recommandons que cet objectif soit retenu en permanence comme l'idée directrice de la plateforme.

Ces principes généraux intègrent certaines des valeurs fondamentales pour la bonne gouvernance de la plateforme. En favorisant la transparence, l'inclusion, la participation active, etc., elle facilite des processus participatifs plus efficaces et plus solides. La prise en compte et l'application de ces principes contribuent sans aucun doute à améliorer la démocratisation de nombreux processus collectifs.

Voici une liste des principes de gouvernance les plus courants et les plus généraux que la plateforme devrait essayer de mettre en œuvre au cours de ses cinq premières années d'existence

La PARTICIPATION, est liée à la nécessité d'intégrer la diversité des voix des acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la récupération et la conservation des anguilles. Une participation active est nécessaire, c'est-à-dire qu'une action physique ou virtuelle n'est pas suffisante. Une intervention orale ou écrite est beaucoup plus recommandable et lorsque cela n'est pas le cas, il est conseillé de l'encourager de la part de la coordination. L'un des objectifs de la participation est également de légitimer le résultat d'une délibération, mais surtout, dans la mesure du possible, la diversité des visions et des intérêts de ces acteurs doit être prise en compte.

- **INCLUSIVITE**, liée au droit de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'anguille, directement ou indirectement, de faire partie de la plateforme. Les opinions ne devraient pas être exclues ou minimisées en raison de l'âge, du sexe, de la nationalité ou de la profession.
- **TRANSPARENCE**, concernant l'accès par tous les membres de la plateforme aux informations les plus pertinentes sur la gestion des anguilles. À cet égard, les informations devraient être transmises sans heurts entre tous les participants et dans toutes les directions. Il convient également de noter l'importance de rendre ces informations accessibles et compréhensibles pour tous les destinataires. À cet égard, il est recommandé de veiller à ce que les textes soient rédigés dans un langage simple et facilement assimilable par tous, en plus des éventuelles traductions dans toutes les langues maternelles des utilisateurs.
- **CONNECTIVITÉ**, concernant la solidarité et l'esprit collectif des membres d'un secteur spécifique ayant un intérêt dans la restauration et la conservation des anguilles, par rapport à leurs pairs dans d'autres régions et pays. Il est également recommandé d'établir une connectivité de communication entre les acteurs appartenant à des secteurs professionnels différents. Il est

important que les relations entre les membres soient alignées et articulées pour atteindre les mêmes objectifs.

- **RESPONSABILITÉ**, liée à la mission et aux engagements que tous les membres de la plateforme doivent assumer en ce qui concerne leur rôle dans la plateforme et leur rôle dans la contribution à la réalisation de l'objectif principal, la reconstitution et la conservation des anguilles. Tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la gestion des anguilles doivent assumer la responsabilité de leur propre activité, et être disposés à en rendre compte aux autres membres de la plateforme et à la société dans son ensemble.

Ces principes doivent être partagés et progressivement assimilés dans le fonctionnement interne de la plateforme. Ils doivent être, en bref, les valeurs directrices par lesquelles la coordination de la plateforme et de ses membres doit être assurée.

Modalités de participation

Au sein de la plateforme, il sera nécessaire d'intégrer et de mettre en œuvre des modalités de participation afin de garantir que tous les participants ou la plupart d'entre eux contribuent et collaborent activement aux tâches de cet organe consultatif.

Ces modalités doivent être établies afin de garantir le bon fonctionnement de la plateforme, dans laquelle tous les acteurs participants, en collaboration, mettent leurs connaissances et leur point de vue au service de la conservation de l'anguille.

Des espaces doivent être créés pour la participation, physique, virtuelle ou mixte, de tous ou de la plupart des acteurs qui sont membres de la plateforme. Pour les réunions plus formelles, nous suggérons au moins une réunion par an, ainsi que des communications régulières sur toute question d'intérêt liée à l'objectif de la plateforme. Les coordinateurs ou tout autre membre de la plateforme doivent s'assurer que tous les membres ou la plupart d'entre eux participent et avec le plus haut degré d'implication. N'oubliez pas que cette participation doit être active et inclusive. L'expérience de chacun doit être un élément enrichissant dans la délibération qui a lieu tout au long du processus et, si possible, tous les secteurs représentés doivent avoir un degré égal d'importance au sein de la plateforme.

Les membres de la plateforme et, surtout, les coordinateurs nationaux ou internationaux doivent participer activement à la dynamisation interne de la plateforme. Le comité national doit recueillir les questions soulevées par les membres dans les espaces de participation établis (par exemple, un espace sur le web), et donner des réponses, le cas échéant, et transférer ce qui est pertinent pour la coordination internationale.

Niveau de compatibilité avec les principes de gouvernance

Au sein de la plateforme, il est conseillé d'établir un outil ou un mécanisme pour examiner et évaluer le niveau de compatibilité progressif avec les principes de gouvernance. La mise en place d'un outil,

qui ne soit pas trop complexe et relativement simple à mettre en œuvre, fournirait à la plateforme des informations importantes qui, si elles sont positives, entraîneraient le renforcement de la plateforme et de sa légitimité.

Au fur et à mesure que la plateforme se développe et évolue dans le temps, différentes stratégies peuvent être mises en place pour vérifier un plus ou moins grand respect des principes de gouvernance. Ces stratégies vont de la simple enquête interne auprès de tous les membres ou de la plupart d'entre eux à un processus légèrement plus complexe, comme la définition d'indicateurs spécifiques pour mesurer ce respect.

Dans un contexte de plus grande complexité, des audits externes pourraient également être réalisés pour évaluer périodiquement ces indicateurs. Toutefois, nous considérons que cela n'est pas pertinent dans les premières années de la plateforme. Il est nécessaire de comprendre comment la plateforme évolue et quelle est la pertinence du rôle de la plateforme dans le contexte de la gestion des anguilles au niveau national ou international.

L'application de ces principes comme base de la bonne gouvernance de la plateforme est essentielle à son bon fonctionnement. Pour cette raison, et en l'absence actuelle de tels modalités, il serait opportun que tous les membres de la plateforme ou certains d'entre eux envisagent d'en développer certains à partir de la deuxième année d'existence de la plateforme.

Membres fondateurs

Les membres fondateurs de la plateforme de gouvernance de l'anguille, partenaires et associés de SUDOANG, ont un rôle clé dans la création et la consolidation des premières étapes de la vie de la plateforme. Ce sont eux qui ont défini les fondements de la plateforme, en termes de structure, de composition, de fonctions, etc. Ce sont également eux qui jouent, dans cette première étape, un rôle dynamique, en identifiant de nouveaux membres potentiels pour rejoindre la plateforme.

À l'avenir, la plateforme elle-même pourrait ajouter ou soustraire des membres, pour différentes raisons. Dans une première étape, après l'achèvement du projet SUDOANG, l'idéal serait d'intégrer successivement les acteurs qui s'intéressent à l'anguille et qui n'ont pas participé à ce projet. Peu à peu, la structure et la composition de la plateforme devraient se développer et se consolider. Les comités professionnels doivent être composés de toutes les organisations représentatives de chaque secteur, de chaque pays.

3. ÉLARGISSEMENT DE LA PLATEFORME (IMPLIQUER LES AUTRES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA GESTION DE L'ANGUILLE)

Organisations Professionnelles

Au fur et à mesure que la plateforme progresse et devient plus complexe, les différents membres des comités nationaux de chaque pays devraient prévoir de créer leurs organisations professionnelles respectives (ONG, pêche sportive, science, forces de contrôle, pêche professionnelle, etc.)

Il est prévu que, dès la première année d'existence de la plateforme, les organisations professionnelles soient composés de tous ou de la plupart des membres actuels, en plus des nouvelles incorporations.

4. CONSTITUTION DE COMITÉS NATIONAUX

Le cas français peut apporter son expérience aux comités nationaux d'Espagne et du Portugal et une collaboration commune serait souhaitable

En France, au niveau régional, il existe les comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), qui sont des tables rondes public-privé composées d'une diversité d'acteurs ayant des intérêts directs ou indirects dans la gestion des anguilles et d'autres espèces migratrices dans les bassins hydrographiques les plus pertinents. En outre, il y a quelques années, le Comité national de l'anguille a également été formé, qui rassemble les intérêts dans la gestion de cette espèce, en les centralisant au niveau national. Dans les deux cas, outre les acteurs privés (usagers, pêcheurs, ONG, etc.), diverses administrations publiques sont également représentées, en particulier celle du ministère en charge de l'environnement, qui dirige et oriente ces organisations.

Par conséquent, la présence en France d'une structure de gouvernance axée sur la gestion des anguilles (entre autres espèces migratrices) est une expérience intéressante qui peut enrichir le développement de la plateforme de gouvernance créée dans le cadre du projet SUDOANG actuel. En particulier, le modèle de gouvernance appliqué à la gestion des anguilles en France offre l'opportunité d'appliquer et/ou d'adapter ses enseignements à SUDOANG. Pour cette raison, il serait également souhaitable que les décideurs du Comité français de l'anguille considèrent SUDOANG comme une opportunité d'échanger, de collaborer et d'harmoniser la gestion de l'anguille au-delà du territoire national. Il est évident que le problème de la dégradation de l'habitat et du déclin des anguilles ne peut être abordé dans une perspective locale. Pour résoudre un problème aussi complexe et supra-local, il est impératif que tous les autres pays travaillent ensemble. Encourager cette collaboration ouvre la possibilité de développer une gestion plus efficace et d'atteindre l'objectif plus rapidement.

Dans le projet SUDOANG, les comités nationaux de l'anguille du Portugal et de l'Espagne ont été créés, ainsi que l'équipe française. Une des fonctions de l'équipe française est d'établir un contact avec le COGEPOMI et le Comité français de l'anguille, de partager avec eux les objectifs du projet SUDOANG et, progressivement, d'évaluer la possibilité que le Comité français puisse participer à la plateforme de gouvernance créée dans le cadre du projet. C'est cette participation qui rendra possible la collaboration des trois pays à travers la Coordination Internationale créée dans le cadre de SUDOANG pour aborder une gestion plus efficace des anguilles européennes par la collaboration.

5. ÉVOLUTION DU MODÈLE DE COORDINATION INTERNATIONALE

Communication fluide : Coordination internationale - Comités nationaux

La coordination internationale, en tant qu'organe de la plateforme de gouvernance qui réunit les représentants sectoriels des trois pays pour échanger des informations et collaborer afin d'oeuvrer pour la gestion transnationale de cette espèce, devrait établir et maintenir une communication régulière avec leurs comités nationaux respectifs. Ceci est essentiel pour faire valoir les intérêts des membres de chaque pays à ce forum où les questions relatives à l'anguille sont abordées conjointement.

La création de la coordination internationale comble une lacune dans la gestion au niveau européen

La coordination internationale, au sein de la plateforme de gouvernance, et dans le cadre de SUDOANG, est l'un des aspects les plus remarquables de ce projet. La gestion actuelle de cette espèce, avec un manque de coordination commune, par chacun des pays, est peut-être le défi le plus important à résoudre dans l'avenir immédiat afin d'obtenir des améliorations dans la gestion de cette espèce et, par conséquent, d'augmenter sa population et d'atteindre des niveaux de conservation durables.

Réduire les barrières linguistiques

Pour une communication fluide entre les membres de la plateforme issus de différents milieux, il est important de réduire les barrières linguistiques. Ces barrières peuvent poser un problème d'intercommunication entre les acteurs de différents pays et rendre difficile l'échange de propositions et l'alignement pour le développement de propositions et d'intérêts communs.

Cette circonstance doit être prise en compte dans les premières phases de la construction de la plateforme et pendant les premiers mois de son fonctionnement. En outre, elle doit être prise en compte, surtout dans le cadre de la coordination internationale, qui est réellement le lieu de ces interactions entre les membres des différents pays.

Cela ne pose peut-être pas de problème pour les acteurs du monde de la science, mais cela peut en poser pour le reste des acteurs participants.

Comme solutions possibles, nous pouvons prévoir la disponibilité de certains membres de la plateforme qui peuvent généreusement apporter leur soutien dans la traduction de documents ou dans des réunions en face à face. On peut également faire appel à des traducteurs automatiques, que l'on trouve sur Internet et qui peuvent aider à l'interprétation des textes, au moins pour une communication non complexe. Dans la plupart des cas, les traducteurs automatiques gratuits fournissent une interprétation acceptable des textes, ce qui facilite l'interaction communicationnelle entre les parties.

6. FORME JURIDIQUE DE LA PLATEFORME INTERNATIONALE

La plateforme de gouvernance n'a pas, au départ, de forme juridique explicite, mais peut y aspirer si les membres de la plateforme le souhaitent.

Outre les débats internes sur les avantages et inconvénients de cette décision, et la prise de position en fonction des intérêts de la plateforme, il convient d'étudier au préalable les réglementations respectives de chacun des pays représentés au sein de la plateforme, ainsi que les règles communautaires y afférentes.

Dans certains cas, la formalisation de la plateforme avec une forme juridique spécifique peut signifier certains avantages, faciliter sa reconnaissance par différentes administrations et ouvrir la possibilité d'accès au financement, en présentant des projets à des appels d'offres publics. D'autre part, il est nécessaire de prendre en compte les répercussions que cette formalisation peut avoir, en imposant le respect de certaines obligations de gestion interne ou pour les changements que cela peut impliquer en termes de philosophie et de fonctionnement interne de la plateforme.

En tout état de cause, à l'heure actuelle, au milieu du processus de création de la plateforme, il est très difficile de formuler une recommandation particulière. Ce n'est que lorsque la plateforme aura acquis plus d'expérience et de complexité que les membres actifs pourront évaluer, mieux que quiconque, s'il convient ou non de doter la plateforme d'une forme juridique.

7. PÉRENNITÉ DE LA PLATEFORME

Réseau de gouvernance et de coopération

La plateforme de gouvernance, en résumé, est l'ensemble des parties prenantes de différents pays, domaines professionnels et intérêts, qui ont compris que seule la collaboration leur permettait de s'attaquer à un problème commun et complexe, la pénurie, à des niveaux critiques, de l'anguille européenne. Face à ce problème, la création d'une plateforme est une stratégie qui leur permet de partager des informations et de collaborer au-delà du niveau local et national, dans le but principal de rétablir et d'améliorer la population d'anguilles européennes à des niveaux de durabilité optimaux.

Tous, ou la plupart, des participants à la plateforme auront tendance, avec le temps, à créer un réseau de confiance mutuelle, favorisant la collaboration (formelle ou informelle, numérique, en face à face, mixte, etc.) pour atteindre cet objectif. Ces réseaux doivent fonctionner de manière coopérative, ou les acteurs du secteur public et/ou liés à des intérêts particuliers s'organisent en réseaux mixtes public-privé pour traiter le problème commun.

Ces réseaux ne remplacent pas l'administration publique, mais cette dernière a besoin d'une nouvelle approche différenciée pour traiter un problème complexe qui dépasse le territoire national.

Le développement de ces réseaux peut générer des tensions entre les acteurs, concernant des principes et des valeurs tels que l'égalité, la représentativité, la légitimité, etc. mais elles sont nécessaires, car l'assimilation de ces valeurs est cruciale pour la légitimité des propositions. La mise en œuvre de ces principes de bonne gouvernance contribue à un fonctionnement plus démocratique avec des résultats plus efficaces.

Plan stratégique triennal

La plateforme de gouvernance devrait définir et élaborer des plans stratégiques sur deux ou trois ans, en convenant des objectifs à atteindre au cours de cette période, et évaluer le degré de conformité avec ces objectifs à l'issue de celle-ci.

Nous pensons qu'il est plus réaliste de fixer les objectifs à trois ans, compte tenu de la complexité des défis à relever, par exemple les difficultés d'ajustement de la position et les intérêts divergents de la plupart des acteurs concernés.

Sources de financement

Au sein de la plateforme de gouvernance, il faut discuter de la nécessité d'évaluer si le fonctionnement et la mise en œuvre de la plateforme nécessitent ou non des sources de financement externes ou si la plateforme peut être relancée après l'achèvement du projet SUDOANG.

Les coûts de base, résultant du maintien d'une structure et d'une gestion minimales de la plateforme, doivent être discutés au sein de celle-ci. Il peut être possible d'étudier, si cela est décidé, des options de financement utilisant des fonds publics de différentes administrations, en particulier de l'UE, établis pour les besoins de la plateforme. Étant donné que les représentants de différentes institutions publiques sont des membres fondateurs, ils devraient pouvoir étudier et informer les autres membres à ce sujet et prendre la décision par consensus.